

LE MEDIASCOPE DU CNOM

AVRIL-MAI 2020

Alors que le Gouvernement avançait l'hypothèse d'une application de « tracking » des personnes infectées par le Covid-19, le Conseil national de l'Ordre des médecins a diffusé fin avril un avis précisant les prérequis et ses réserves quant à la mise en place d'un tel dispositif. Quelques jours plus tard, le lundi 4 mai, l'Ordre des médecins a appelé à « *strictement limiter les données du « système d'information » permettant de tracer les malades du Covid-19 et leurs contacts* » (AFP) prévu dans le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire. Plus généralement, l'instance ordinaire a demandé une clarification du texte et posé des limites sur le secret médical. Ces prises de position sur ces sujets sensibles ont été amplement relayées, tant par la presse médicale (APMNews, Hospimedia, Le Généraliste) que généraliste (AFP et Ouest France). Satisfait des avancées apportées par le débat parlementaire et des garanties données par le Gouvernement dans le texte adopté, le Conseil national de l'Ordre l'a fait savoir via un communiqué de presse et dans des interviews accordés à Libération, Radio Classique, France Info ou encore La Croix.

Au mois d'avril, comme depuis le début de la pandémie, l'Ordre des médecins n'a eu de cesse d'alerter et de réclamer des moyens de protection suffisant pour les médecins comme pour les autres soignants. Démontrant à plusieurs reprises les conséquences de cette « *pénurie persistante des moyens de protection* » (France Info) et appelant au « *dépistage systématique des soignants* » (Le Figaro), l'Ordre a également exigé « *la transparence de l'État sur les chiffres* » (Le Quotidien du médecin) des médecins contaminés ou décédés. Des appels relayés par nombre d'autres médias généralistes comme Le Monde, Le Journal du dimanche, La Tribune ; ou médicaux à l'instar d'Egora.

Dans un communiqué de presse commun, le Conseil national de l'Ordre des médecins, le Collège de la médecine générale (CMG) et la Fédération des spécialités médicales (FSM) ont appelé « *à placer les médecins et les soignants au cœur de la stratégie nationale de post-confinement* », condition essentielle à la réussite du déconfinement. Cette action commune a été relayée par plusieurs titres de la presse médicale, à l'instar d'Hospimedia, Le Généraliste, Le Quotidien du médecin, et APM News.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a diffusé un communiqué de presse pour « *siffler la fin de la partie* » (Le Quotidien du médecin) sur les protocoles de recherche clinique illégaux et prescriptions hors-AMM non justifiées. L'AFP a relayé cette information dans une dépêche, précisant que « *l'instance déontologique indique dans un communiqué avoir « invité » les conseils départementaux de l'Ordre où exercent les médecins concernés « à recueillir les explications de leurs confrères sur leurs dits protocoles et à leur rappeler leurs obligations déontologiques* ». S'ils

constatent des manquements, les Conseils départementaux peuvent alors transmettre les dossiers des praticiens concernés aux instances disciplinaires de l'Ordre, en vue d'éventuelles sanctions ». Une information dont s'est également emparé Le Figaro.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a rappelé que les patients ne devaient pas reporter leur visite chez leur médecin traitant. Dans des médias généralistes nationaux – Les Echos, BFM TV – ou locaux – France Bleu, La Dépêche du midi – les représentants de l'Ordre des médecins ont alerté sur le fait que « *les pathologies non prises en charge aujourd'hui seront des complications de santé de demain* » (Dr Bouet, Les Echos), exhortant donc les patients ne à ne « *surtout pas retarder des soins courants, surtout pour les malades chroniques* » (Pr Oustric, La Dépêche du midi).

Régulièrement pendant la crise, l'Ordre des médecins, par la voix de son Président, a été interrogé et a pris position sur les différents scénarios de prolongement du confinement ou de déconfinement avancés par le Gouvernement. Le Dr Bouet a ainsi alerté sur les risques de réouverture précipitée des écoles sans que toutes les mesures nécessaires aient été prises dans Le Figaro et sur BFM TV. De même, il a insisté sur les ondes de France Info sur la nécessité de « *protéger toute la population avec des masques, et de la tester massivement* » pour éviter une reprise épidémique.

L'ordre des médecins a pris position, dans un communiqué de presse, sur les « *décisions médicales dans un contexte de crise sanitaire et d'exception* » - alors que « *les problèmes posés aux médecins s'avèrent de plus en plus difficiles à gérer, en raison du déséquilibre entre les moyens humains, thérapeutiques, matériels, voire médicamenteux disponibles et les situations, souvent complexes, graves et urgentes, auxquelles ils doivent faire face* ». Une prise de position « *sans précédent connu* » qui « *dit tout de la tragédie que certains, soignants, patients et familles traversent aujourd'hui ou pourraient traverser demain* » selon le Blog de Jean-Yves Nau. Le CNOM s'est également fermement opposé à l'imposition de critères de prise en charge par les patients, comme l'a martelé avec force son président sur le plateau de Cnews : « *Une prise en charge thérapeutique est une décision médicale. Je tiens à le réaffirmer : aucune contrainte politique, administrative, organisationnelle, ne peut imposer à un médecin des critères de prise en charge* ».

Par la voix du Dr Jean-Yves Bureau, président de la Commission nationale d'entraide, le Conseil national de l'Ordre des médecins s'est exprimé sur l'accompagnement des médecins dans cette situation épidémique. Dans une interview accordée à Egora, le Dr Jean-Yves Bureau a ainsi expliqué que : « *La prise en charge requise pour les médecins qui gèrent cette crise est quasi similaire à celle d'une situation de burn out* », ajoutant que « *de telles situations peuvent détruire le moral des médecins, surtout s'ils exercent seuls (...)* Les groupes de soutien seront plus que jamais nécessaires, car les risques de décompensation vont se manifester avec des problèmes du même ordre que du stress post-traumatique. » L'annonce, le 19 mai, de la décision du CNOM de consacrer une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros à l'entraide ordinale a également été largement reprise par la presse professionnelle (Le Généraliste, Egora, Le Quotidien du médecin, APM News, Hospimédia). L'occasion pour le Dr Jacques Morali, Délégué général aux relations internes du CNOM, d'apporter quelques précisions sur les objectifs de ce choix budgétaire important : « *Nous aidons systématiquement les familles des médecins décédés. Et nous allons*

aussi nous occuper de ceux qui sont en grande précarité, en grande difficulté financière. Il y a des médecins qui n'avaient pas de réserves, des jeunes qui démarrent ou des remplaçants qui n'ont pas de revenus réguliers. Chaque dossier sera étudié au cas par cas. »

Dans un communiqué de presse, le Conseil national de l'Ordre des médecins a révélé que la première réunion du Comité national contre les violences intra-familiales, créé à son initiative, « a été introduite par la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Dans un message vidéo, Marlène Schiappa a en effet salué l'engagement des membres du Comité nouvellement créé et leur a apporté son soutien personnel dans cette démarche ». À cette occasion, « les membres du comité ont notamment évoqué les conséquences graves du confinement lié au COVID19 sur les violences intra-familiales ». Il se réunira à nouveau « très prochainement pour émettre des recommandations concernant le déconfinement et la sortie de la crise sanitaire ».

Le Conseil national de l'Ordre des médecins, interrogé par différents acteurs du domaine des expertises médicales, s'est déclaré favorable à la reprise de cette activité, dont la pratique avait été largement suspendue au début de la pandémie de Covid-19. Le Quotidien du médecin, relayant le communiqué de presse de l'instance ordinaire, a expliqué que cette reprise, qui doit s'inscrire dans « le strict respect des consignes sanitaires » doit « permettre aux assurés et aux victimes de pouvoir bénéficier du règlement financier auquel ils ont droit, afin d'éviter tout préjudice économique qui viendrait s'ajouter au marasme économique et social lié à la pandémie ».

Dans le cadre d'un partenariat avec Franceinfo, le Conseil national de l'Ordre des médecins, par les voix du Dr Jean-Marcel Mourgues, du Dr Jacques Morali et du Dr Bruno Boyer, a répondu aux interrogations que se posent les auditeurs sur l'épidémie de Covid-19. Les trois élus de l'Ordre ont, tour à tour, répondu à des questions aussi diverses que : « En étant vaccinée contre la grippe, cela limite-t-il mes risques d'attraper le Covid-19 ? », « Dans ma commune, il y a un don du sang, puis-je y aller sans crainte ? » ou encore « Que veut dire "être porteur sain", ne pas avoir de symptômes ou ne pas contaminer autrui ? ».

Ces alertes et remontées du vécu des médecins sur le terrain ont également été assurées à l'échelle locale par nombre d'élus ordinaires, départementaux et régionaux. Nombre d'entre eux se sont ainsi exprimés dans leurs médias locaux (La Dépêche du midi, Le Progrès, Le Dauphiné libéré, Midi Libre, L'Est Républicain, Ouest France, Sud Ouest, La Nouvelle République, Le Bien Public, etc.).

PROJET DE LOI D'URGENCE SANITAIRE L'ORDRE DES MÉDECINS A POSÉ DES PRINCIPES POUR GARANTIR LE SECRET MEDICAL SUR LES ENJEUX DU TRACAGE NUMÉRIQUE

Alors que le Gouvernement avançait l'hypothèse d'une application de « tracking » des personnes infectées par le Covid-19, le Conseil national de l'Ordre des médecins a diffusé, fin avril, un **avis** précisant que cette application ne pouvait être qu'un élément de « *l'ensemble du processus de déconfinement mais il ne peut en être l'élément central* » selon **Hospimedia**. Comme l'a révélé l'**AFP**, le Conseil national de l'ordre des médecins a également estimé que « *l'efficacité d'une application de suivi des interactions sociales repose sur une utilisation importante* », - « *ce qui conduit l'ordre à s'interroger sur son efficacité au regard de la fracture numérique et générationnelle* » (**APMNews**) - et demandé qu'elle soit accompagnée d'un dépistage « *massif* ». Pour l'instance ordinale, un tel système ne pourrait reposer que sur « *le volontariat et l'anonymat* », comme le rapporte **Le Généraliste**, et « *qu'il ne doit pas y avoir de géolocalisation possible que ce soit pour les personnes contaminées ou les personnes contact* ». Par ailleurs, **APMNews** a précisé que l'Ordre a identifié « *plusieurs prérequis indispensables* », que détaille le **Quotidien du médecin** : « *La géolocalisation doit être proscrite car liberticide, tout comme la possibilité de croiser des informations. L'enregistrement des données médicales ne doit pas être alimenté par le médecin et il ne doit pas y avoir de croisement possible des données avec un fichier de santé. L'anonymat doit être garanti pour l'enregistrement des données et la conservation de celles-ci doit être limitée dans le temps sans interconnexion de fichiers* ».

Quelques jours plus tard, l'Ordre des médecins a appelé à « *strictement limiter les données du « système d'information » permettant de tracer les malades du Covid-19 et leurs contacts* » (**AFP**) prévu dans le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire. Relayant la dépêche de l'**Agence France Presse**, **Ouest France** ajoute que « *rappelant qu'il est « garant du secret médical* », le conseil de l'Ordre des médecins demande dans un communiqué « *que le texte soit précisé pour clarifier les missions du médecin et l'utilisation des données des patients* » et notamment « *garantir qu'il ne pourra exister aucun lien entre ce système d'information et toute mise en œuvre d'application technologique mobile de type StopCovid* ». **Corse-Matin** a ajouté que « *l'Ordre entend que les dérogations prévues restent strictement limitées à la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19 et ce, pendant une durée strictement limitée* ».

Une prise de position qu'a également relayé **Le Généraliste**, qui a écrit que : « *Le Cnom souhaite par ailleurs que le texte de loi « fasse explicitement référence » au rôle premier des médecins dans le dispositif et que soit écartée toute confusion entre cette finalité et la prise en charge médicale individuelle des personnes concernées, qui reste assumée par les médecins et l'équipe de soins dans les conditions habituelles* ».

L'Ordre a « *agit auprès des parlementaires et du Gouvernement* » selon les mots du Dr Patrick Bouet sur **France Info** « *pour obtenir que cette situation soit équivalente aux maladies obligatoires, c'est-à-*

*dire que nous nous situions dans un système déjà connu des médecins, dans lequel effectivement il est amené à communiquer des données administratives. Et surtout nous avons eu à cœur de faire que le secret médical, c'est-à-dire les données médicales échangées soient très encadrées pour sécuriser cette situation ». Une position rappelée sur les ondes d'**Europe 1** : « Nous exigeons que, dans le cadre des données échangées entre un médecin et la plateforme, il n'y ait pas de données médicales mais smlt une donnée d'identification. Nous sommes là pour garantir le secret médical ».*

Satisfait des avancées apportées par le débat parlementaire et des garanties données par le Gouvernement dans le texte adopté, le Conseil national de l'Ordre l'a fait savoir via un **communiqué de presse** dans une démarche constructive. C'est ce qu'a expliqué le Dr Patrick Bouet dans **Libération** : « *Le code de déontologie est très clair. Nous avons une responsabilité de santé publique. Mais en l'occurrence, nous avons été très attachés à maintenir le secret médical, et rester au maximum dans le dispositif des maladies à déclaration obligatoire. Au final, c'est vers quoi finalement nous avons presque abouti* ». Une position confirmée par le Conseil constitutionnel comme l'a expliqué le Dr Patrick Bouet sur les ondes de **Radio Classique** : « *Nous sommes très satisfaits que le Conseil constitutionnel ait rappelé que les organismes sociaux ne pouvaient pas avoir accès à ces données* ». « *Nous avons eu aussi confirmation que toutes les personnes qui auront accès aux fichiers seront bel et bien soumises au secret médical* », a-t-il également confirmé dans **La Croix**.

Le Généraliste a relayé « *une lettre adressée aux médecins le 12 mai* » par le CNOM, dans laquelle l'institution ordinaire identifie des « *garanties importantes* » apportées par le texte : « *le fait que la nature des données collectées ne concernera que le statut des patients par rapport au Covid-19, la nécessité de demander l'accord du patient pour transmettre ces données à des tiers, la limitation dans le temps de leur conservation, la transparence exigée sur le dispositif ou encore le comité de suivi qui doit être mis en place* », encourageant donc « *les médecins à s'impliquer dans ce dispositif de traçage numérique* ».

L'ORDRE DES MÉDECINS N'A EU DE CESSÉ D'ALERter QUANT AU MANQUE DE MOYENS DE PROTECTIONS DES SOIGNANTS ET DE RÉCLAMER LA TRANSPARENCE SUR LE NOMBRE DE MÉDECINS CONTAMINÉS

Dans un interview accordé au **Quotidien du médecin**, le président du Conseil National de l'Ordre des médecins a clamé avec force que : « *L'absence de moyens de protection est un raté inacceptable* » et dénoncé la « *faute* » de l'État dans la gestion des masques. Selon lui « *il y a manifestement des blocages et des incompétences au niveau des administrations de l'État qui font que les décisions politiques ne sont pas appliquées* ». Un point qu'a également soulevé le vice-président du CNOM, Jean-Marcel Mourgues, dans un entretien avec **France Info** : « *L'Ordre demande aux pouvoirs publics de la cohérence entre les discours et les actions. Car oui, nous sommes encore dans une pénurie persistante des moyens de protection dont les masques* » comme sur **France Bleu** le 8 avril : « *On ne peut que dénoncer l'insuffisance des moyens de protection des professionnels de santé* ». Une responsabilité de l'Etat que le Dr Bouet a répété dans **Le Monde** en comparant la « *spontanéité des initiatives individuelles* » avec un « *Etat qui passe son temps à nous expliquer pourquoi il ne peut pas* ».

Une pénurie que dénonce le Conseil National de l'Ordre des médecins depuis le début de la crise, et qu'il a continué à dénoncer tout au long des mois de mars et d'avril. Le 31 mars dernier, le Dr Bouet a rappelé dans **Le Figaro** que « *le dépistage systématique des soignants et le port du masque sont des priorités absolues. Or le rationnement continue, avec 18 masques dont 6 FFP2 distribués par médecin libéral cette semaine encore* » et encore dans la matinale de **France Info** le 13 avril : « *Je suis en colère car les promesses ne sont toujours pas tenues. (...) Ça ne peut pas durer.* » Un manque de protection qui va bien au-delà des masques, comme le Président du CNOM l'expliquait déjà le 3 avril dernier auprès d'**Egora** : « *Cela fait maintenant six semaines que je dis qu'il y a eu des problèmes de distribution des équipements essentiels pour que les médecins, et les professionnels de santé au sens large, puissent être protégés. Les masques sont certes l'un des éléments de protection, mais il faut aussi des casques, des charlottes, des surblouses, des chaussettes pour les chaussures, du gel hydroalcoolique et des moyens de protection au niveau antiseptique.* »

Par ailleurs, l'Ordre a démontré à plusieurs reprises les conséquences sur les médecins de cette absence de protections suffisantes. Dans **Le Quotidien du médecin**, le Dr Patrick Bouet a insisté sur les « *lourdes conséquences pour les soignants. Les Ordres départementaux ont déjà recensé 21 médecins décédés, plus de 2 500 contaminés et environ 80 hospitalisés dont 14 en réanimation dans une situation critique* », exigeant également « *la transparence de l'État sur ces chiffres* ». Un appel réitéré à deux reprises dans l'émission « **C à vous** » de **France 5** : « *Plus de 2800 médecins ont été contaminés. Je continue de le dire avec force : le gouvernement doit être transparent sur les chiffres et reconnaître qu'il y a eu un pb de protection des soignants dès le début de l'épidémie* » puis quelques jours plus tard, le 15 mai : « *Je crois qu'on doit aux professionnels, que ce soit les médecins ou les infirmiers, la vérité sur l'exposition qui a été la leur, l'engagement qui a été le leur, et le fait que certains d'entre eux y ont donné leur vie* » (**C à vous** », **France 5**).

Une situation qui touche tous les territoires, comme en témoigne dans le **JIR** le Dr Jean-Michel Beral, élu de la Réunion-Mayotte au CNOM : « *Même le CHU a dû mettre en place une restriction sur l'utilisation du matériel. (...) Des services entiers se retrouvent sans masque. Les masques pourris distribués la semaine dernière n'ont pas pu tous être remplacés, certains médecins n'ont pas eu le quota nécessaire. On craint de ne jamais en avoir suffisamment en réalité car il en faut évidemment pour les soignants, mais aussi pour toutes les personnes en contact avec les malades à domicile* ».

En outre, le CNOM a signé un **communiqué de presse commun** – « *Les masques tombent* » – avec tous les autres Ordres de santé pour s'offusquer « *dans un texte cinglant du nombre « sidérant » de masques annoncés à la vente par la grande distribution* » (**AFP**), et ce alors même « *que des manques ont encore lieu chez les personnels soignants* » (**La Tribune**). Cette prise de parole offensive a été relayée par de nombreux titres de médias grand public, à l'instar du **Figaro** ou du **Journal du Dimanche**.

LE CNOM, LE CMG ET LA FSM APPELLENT À PLACER LES MÉDECINS ET LES SOIGNANTS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCONFINEMENT

Dans un **communiqué de presse commun**, le Conseil national de l'Ordre des médecins, le Collège de la médecine générale (CMG) et la Fédération des spécialités médicales (FSM) ont appelé « à *placer les médecins et les soignants au cœur de la stratégie nationale de post-confinement* » comme l'a expliqué **Hospimedia**, « *condition essentielle à la réussite du déconfinement* » (**Hospimedia**). Cette action commune a été relayée par plusieurs titres de la presse médicale.

Le Quotidien du médecin a notamment mis en avant la « *proposition originale* » que représente la « *consultation médicale spécifique, identifiée comme telle par la CNAM, chez le médecin traitant* » qu'appellent de leurs vœux le CNOM, le CMG et la FSM à la sortie du confinement pour « *les patients fragiles (plus de 70 ans et en ALD)* » précise **Le Généraliste**. L'objectif est que « *les patients puissent être accompagnés par les praticiens qui pourraient notamment les éclairer sur l'incidence de leurs pathologies ou les facteurs de risque* » (**Le Généraliste**).

Le Quotidien du médecin souligne également que : « *Côté collaboration public/privé, les trois structures réclament des mesures claires de coopération entre la ville et l'hôpital afin qu'aucun patient fragilisé par une hospitalisation parfois longue ne soit livré à lui-même pour sa réinsertion dans son environnement habituel* ».

Pour **APM News**, le Conseil national de l'Ordre des médecins, le Collège de la médecine générale et la Fédération des spécialités médicales « *attendent du gouvernement "une feuille de route claire"* ».

PROTOCOLES DE RECHERCHE CLINIQUE ILLÉGAUX ET PRESCRIPTIONS HORS AMM NON JUSTIFIÉES : L'ORDRE RAPPELLE AVEC FERMETÉ LES RÈGLES EN VIGUEUR ET INFORME L'ANSM

Conscient du poids qui pèse sur les médecins en l'absence d'une thérapeutique spécifique dans les circonstances très particulières de la pandémie de Covid-19, le Conseil national de l'Ordre des médecins a diffusé un **communiqué de presse** pour clarifier la situation et garantir que « *les médecins (soit) un repère encore plus fiable pour les patients* ».

Dans **Le Quotidien du médecin**, le Dr Patrick Bouet a affirmé la volonté du CNOM de « *siffler la fin de la partie. L'Ordre a adressé une lettre à ses conseils départementaux en identifiant une vingtaine de médecins qui se sont exprimés dans la presse en parlant des traitements et remèdes X ou Y. (...) Cela peut aboutir à des renvois vers les juridictions disciplinaires indépendantes qui décideront de sanctionner si nécessaire* », ajoutant que : « *En tant que garant de la déontologie, l'Ordre est déterminé à agir pour obtenir de nos confrères une attitude conforme aux règles en vigueur sur les protocoles de recherche clinique, le recueil du consentement des patients mais aussi les prescriptions hors AMM* ».

Ce communiqué a été relayé par l'**AFP**, auprès de qui le vice-président Jean-Marcel Mourgues a précisé que « *les signalements qui nous ont été rapportés de traitements non éprouvés sont multiples, tombent dans l'espace public avec des espoirs infondés qui peuvent naître* ».

Reprenant la dépêche **AFP**, **Le Figaro** a précisé que « *l'instance déontologique indique dans un communiqué avoir « invité » les conseils départementaux de l'Ordre où exercent les médecins concernés « à recueillir les explications de leurs confrères sur leurs dits protocoles et à leur rappeler leurs obligations déontologiques* ». *S'ils constatent des manquements, les conseils départementaux peuvent alors transmettre les dossiers des praticiens concernés aux instances disciplinaires de l'Ordre, en vue d'éventuelles sanctions* ».

La Provence ajoute que : « *Plus grave, le CNOM annonce avoir informé l'Agence nationale de sécurité du médicament de protocoles qui s'inscrivent en dehors de la législation en vigueur et tirera le cas échéant les conséquences de l'avis de l'ANSM* ».

Une position qui s'inscrit dans une continuité, le Président du CNOM rappelant déjà dans une interview accordée à **Egora**, le 3 avril dernier : « *Nous n'avons qu'un mot : la science, toute la science, rien que la science. Il faut respecter les règles et la déontologie* ».

**POUR GARANTIR UNE CONTINUITÉ DES SOINS, L'ORDRE DES MÉDECINS A EXHORTÉ LES PATIENTS
A NE PAS REPORTER LES VISITES CHEZ LEUR MEDECIN TRAITANT**

Le Conseil national de l'Ordre des médecins n'a eu de cesse de rappeler que les patients ne devaient pas reporter leur visite chez le médecin traitant.

Dès le 8 avril, dans un article des **Echos** consacré à la « désertification des cabinets médicaux », le Dr Patrick Bouet, a alerté sur le fait que « *les pathologies non prises en charge aujourd'hui seront des complications de santé de demain* », expliquant qu'on observe « *en moyenne on observe une chute de 30 à 40 % des consultations sur l'ensemble du territoire* ». Résultat, « *on commence à voir arriver dans les hôpitaux des patients en état de complication grave parce qu'ils n'ont pas consulté aux premiers symptômes leur médecin traitant* », ajoute le Dr Patrick Bouet.

Le même jour, sur le plateau de **BFM TV**, le Président du CNOM a de nouveau insisté sur la nécessité de « *réinciter la population à rester en contact avec son médecin traitant* ».

Un message qu'avait également porté le vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins, le Dr Jean-Marcel Mourgues, également sur **BFM TV** : « *nous appelons les patients atteints de certaines pathologies, telles que le diabète, hypertension, cancers... à ne pas espacer les visites chez leur médecin afin d'éviter tout risque de rupture dangereuse* » ; ou quelques jours plus tard sur les ondes de **France Bleu** : « *La poursuite des prises en charge, notamment des maladies chroniques, et le retard au diagnostic d'infections nouvelles sont des sujets d'inquiétude* ».

Le professeur Stéphane Oustric, président du CDOM de Haute-Garonne et délégué général aux données de santé et au numérique du CNOM, a également rappelé, auprès de **La Dépêche du midi**, « *que les patients ne doivent surtout pas retarder des soins courants, surtout pour les malades chroniques* », des « *complications graves (pouvant) survenir* ».

PLUS GLOBALEMENT, LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS A PRIS POSITION SUR LES DIFFERENTS SCÉNARIOS DE PROLONGEMENT DU CONFINEMENT ET DE DÉCONFINEMENT AVANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Au début du mois d'avril, le Président du CNOM, le Dr Patrick Bouet, a jugé très sévèrement l'annonce du Gouvernement de rouvrir les écoles, un « *choix (qui) révèle un manque absolu de logique* », comme il l'a affirmé auprès du **Figaro** : « *il n'y a pas d'explication médicale à déconfiner dans le milieu scolaire en premier* ».

Sur le plateau de **BFM TV**, le président du CNOM a expliqué que l'institution a identifié deux « *préalables* » à une réouverture des écoles : « *d'abord, que l'épidémie recule ; ensuite, que toutes les mesures nécessaires pour qu'enfants et enseignants puissent se retrouver en milieu scolaire aient été mises en place* ». En effet, « *le risque d'une reprise épidémique dans les mois qui viennent est important* », toute « *décision qui favoriserait une circulation plus importante du virus* » est donc pour l'Ordre une « *source d'inquiétude* ».

Pour éviter une reprise épidémique, le président Patrick Bouet a estimé sur la matinale de **France Info**, le 13 avril dernier, qu'« *il faudra se donner les moyens de protéger toute la population avec des masques, et de la tester massivement* ». Interrogé sur la nécessité d'accélérer la reprise du travail, le Dr Patrick Bouet a rappelé « *qu'une deuxième vague épidémique toucherait davantage encore l'économie* ».

« *On ne peut que s'interroger sur l'aspect rouge et vert qui tendrait à penser qu'il y a une différence significative entre deux types de départements et qui peut troubler les esprits de celui qui l'entend* », a estimé le président du Conseil national de l'Ordre des médecins le 7 mai sur **France Info**, quelques heures avant que le Premier ministre ne dévoile la carte définitive du déconfinement. Dans cette même interview, il a jugé que le terme de « *brigade sanitaire* » n'était pas le bon puisqu'il s'agit « *en fait des équipes pluri-professionnelles qui vont, avec les médecins généralistes, les médecins traitants, avec la plateforme de l'Assurance maladie, assurer la sécurisation du déconfinement par l'analyse et l'enquête et le suivi des cas contacts, des cas contaminés et des isolements* ».

PAR LA VOIX DE LEURS ÉLUS, LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX SE SONT ÉGALEMENT EXPRIMÉS SUR TOUS CES SUJETS DANS LA PRESSE LOCALE

Les Conseils départementaux et régionaux ont également été amplement sollicités par la presse locale pour éclairer sur les enjeux liés à la pandémie de Covid-19 et informer la population sur les bonnes pratiques.

Les élus ordinaires des départements et régions, à l'instar du Conseil national, sont à de nombreuses reprises montés au créneau pour alerter sur le manque de moyens de protection pour les soignants.

« *On se retrouve à aller au feu avec des protections minimales. Ce n'est pas dans nos gênes à nous les généralistes, mais on fait notre devoir. Croyez-moi, on ne part pas au front la fleur au fusil !* », a ainsi lancé Jean-François Louvrier, le président du Conseil de l'Ordre départemental du Jura, auprès du **Progrès**.

« *L'Ordre n'a jamais cautionné le discours gouvernemental sur les masques, a affirmé dans **Le Républicain Lorrain** le Dr Laurent Dap, président du CDOM de Moselle. On a toujours dit que les masques étaient indispensables et devaient être obligatoires. C'était une folie de dire le contraire. Vous savez, on a perdu un confrère dans le département, qui laisse derrière lui une fille de 21 ans. On sait les drames que cela peut engendrer de ne pas porter de protection.* », ajoutant que « *ce n'était pas le rôle de l'Ordre mais on a distribué, le 21 mars, 16 500 masques FFP2 aux libéraux, et encore 50 000 le 7 avril. Pour aller à la guerre comme on l'a dit, il faut en avoir les moyens* ».

« *La problématique du matériel de protection est loin d'être réglée, abonde Bruno Manzi, président du CDOM de Haute-Corse. Malgré les promesses de l'État, tous les professionnels de santé manquent de masques, de surblouses et de gel* » (**Corse-Matin**).

Un manque qui a notamment poussé le CDOM de l'Indre a lancé un appel aux dons de masques FFP2, dont Thierry Keller, son président, a estimé les besoins à « *une vingtaine par semaine, et par médecin* » selon **La Nouvelle République**.

Ils ont également alerté avec force sur les risques liés à la désertification des cabinets médicaux.

« *Plus personne n'ose aller chez son généraliste, même ceux qui en ont besoin ! C'est problématique. De là, on en retrouve alors certains qui font appel au 15 car ils n'ont pas consulté alors que leur situation s'est aggravée* » a expliqué le Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Lot-et-Garonne, le Dr Michel Durenque, dans les pages de **La Dépêche du midi** dès le 2 avril dernier.

Le Dr Philippe Paganelli, qui préside le CDOM d'Indre-et-Loire, a abonné également en ce sens dans **La Nouvelle République** : « *On ne voit plus grand monde dans nos cabinets. Les gens ont peur d'attraper le Covid en venant nous voir* ».

Christian Silva, président du CDOM de Haute-Saône a également partagé, auprès de **L'Est Républicain**, le constat de « *la quasi-disparition de tous les patients que nous suivons à l'ordinaire pour toutes les autres pathologies. Pour mon cabinet, on peut diviser par quatre ou cinq le nombre de patients hors Covid. On se pose des questions. N'y a-t-il pas des gens en danger dans leur confinement qui ont trop peur de poursuivre leurs soins ou de venir en consultation ?* ».

Une baisse de fréquentation que le Dr Jean-Marie Letzelter, président du CDOM du Bas-Rhin évalue à « *60 % au bas mot* », selon ses propos recueillis par **L'Alsace**.

« *C'est comme si les gens s'étaient mis en stand-by* » abonde la présidente du CDOM du Territoire de Belfort et conseillère nationale, Frédérique Nasso-Stehlin, qui observe dans **L'Est Républicain** qu'« *il y a eu des consultations la première semaine puis les cabinets se sont vidés. Il y a eu un effet de peur chez les patients, peur de se retrouver confrontés à d'autres patients contaminés. Aussi, le réflexe d'appeler plutôt que de venir a été pris assez vite* ».

« *A force de dire que l'on va tous mourir du virus, d'autres vont mourir d'autre chose* » résume dans la **Charente Libre** Michel Bacquart, le président du CDOM de Charente.

« *Il ne faut pas, que suite à la pandémie virale, on se retrouve avec une pandémie de patients qui ont des pertes de chances, des évolutions de pathologies car simplement ils n'ont pas consulté* » a ajouté dans **Le Pays** Jean-François Janowiak, président du CDOM de la Loire

Pourtant, le président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Cher, le Dr Denis Moyer, s'est voulu rassurant dans **Le Berry Républicain**, expliquant qu'un médecin n'est pas vecteur du Covid : « *s'il prend ses précautions (...). Et s'il attrape le Covid, il reste chez lui, il guérit et il revient ensuite travailler* ».

Face à ce constat et pour assurer la continuité des soins, le Dr Hénaff, président du CDOM des Côtes-d'Armor a recommandé, dans un communiqué de presse relayé par **Ouest France**, « *l'utilisation des téléconsultations par téléphone ou par vidéo, en fonction des moyens techniques de chaque médecin* » puisque « *ces moyens d'échanges permettent la continuité des soins, le médecin jugeant lors de l'échange à distance avec son patient de la nécessité ou non de le faire venir à son cabinet ou à l'hôpital pour qu'un examen clinique plus approfondi soit pratiqué* ».

Les élus ordinaires des départements et régions ont d'ailleurs témoigné de l'adaptation et de l'engagement des médecins pour faire face à la pandémie et ses conséquences.

C'est ce qu'a expliqué auprès du **Littoral**, le 10 avril dernier, le président du Conseil départemental de la Charente-Maritime de l'Ordre des médecins, le Dr Pascal Revolot : *Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, la remarquable mobilisation de tous les professionnels de santé du territoire a permis en moins de quinze jours une réorganisation majeure du système de santé en ville, s'adaptant aux contraintes du confinement, afin de poursuivre leur mission de santé publique auprès de la population* », évoquant plus particulièrement les « *centres Covid-19 (qui) ont émergé partout sur le*

département comme ailleurs, à l'initiative des professionnels de santé de terrain, avec un soutien effectif des collectivités locales et des centres hospitaliers, afin d'examiner en toute sécurité les patients suspects d'infection ».

S'exprimant justement sur les centres Covid dans **La Dépêche du midi**, le Pr Stéphane Oustric, président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Haute-Garonne et Délégué général des données de Santé et aux numériques du conseil national, a estimé qu'il s'agit d'un « *bon modèle de prise en charge. Avec ces centres, nous avons permis l'hospitalisation de 144 personnes en un mois, soit plus de la moitié des personnes admises. Et, en additionnant ces consultations, celles des cabinets et au moins la moitié des téléconsultations – elles sont montées à plus de 18 000 par semaine, tous motifs confondus-, nous arrivons à 30 000 suivis Covid* ».

Le 2 avril dans **l'Aisne Nouvelle**, le Dr Jean-Marie Tilly, président Du Conseil départemental l'Ordre des médecins de l'Aisne, a observé qu'« *avant le coronavirus, il y avait seulement une dizaine de médecins qui pratiquaient la téléconsultation dans le département. Aujourd'hui, il y en a beaucoup plus* ».

Dans un communiqué de presse, relayé par **Clicanoo**, le Conseil départemental de la Réunion et le Conseil Inter Régional Réunion-Mayotte de l'Ordre des Médecins ont tenu à saluer « *l'engagement sans faille de nos Consœurs et Confrères, hospitaliers et libéraux face à cette crise sanitaire sans précédent, avec notamment l'aménagement des cabinets, la mise en place de la téléconsultation, la prise en charge des patients dans des conditions difficiles et ce malgré une pénurie des équipements de protection individuels* ».

Ils ont également rappelé les gestes barrières à adopter, notamment en vue du déconfinement, et se sont plus globalement exprimés sur les stratégies de déconfinement avancées par le Gouvernement.

« *Le port du masque doit être une méthode supplémentaire par rapport au lavage des mains et au confinement pour éviter que l'on continue de transmettre la maladie. (...) Du moment qu'on n'est pas soignant, dans une profession en contact avec des personnes malades ou à risque, un masque en tissu suffit pour les actes de la vie courante, pour prendre les transports en commun* » a ainsi expliqué Thierry Bogenschutz, secrétaire général du CDOM du Haut-Rhin, dans **DNA**.

« *Ce qui nous paraît indispensable, c'est le port généralisé du masque, la distanciation sociale et les mesures d'hygiène. C'est très bien qu'on ait réappris à se laver les mains régulièrement. En fait, il faut que ça rentre dans l'esprit des gens : ça va durer* » a abondé le Dr Karim Tabet, membre du CDOM de la Drôme dans les pages du **Dauphiné libéré**.

À la tête du président du Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Occitanie, le Dr Jean Thévenot a soulevé, le 28 avril dernier dans **La Dépêche du midi**, les questions posées par le dispositif de « *brigade territoriale* » voulu par le gouvernement pour « *dépister, protéger et isoler* » : « *Aujourd'hui je reçois un patient atteint du Covid-19, je suis tenu au secret médical par rapport aux personnes contact, je peux lui recommander que les personnes rentrées en contact avec lui se fassent dépister* ».

mais c'est tout, le traçage mis en place ne doit pas être contraire au secret et doit respecter le choix des individus ».

Président du CDOM de Corse-du-Sud et conseiller national, Jean Canarelli a livré à **Corse-Matin** ses pistes « *pour aller progressivement vers une vie de l'après confinement* ». Il a proposé « des actions simples de protection, de dépistage et du traitement pour éviter la dissémination virale » et rappeler la nécessité de « *porter un masque, n'importe quel masque grand public de norme Afnor fait l'affaire* ».

Lors d'une conférence de presse, dont fait état le **JIR**, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Réunion a « *émis des préconisations sanitaires pour le déconfinement de l'île. En plus du port du masque obligatoire dans les lieux publics, il recommande de maintenir le trafic aérien limité et que les voyageurs se fassent tester avant leur vol* ».

Les élus départementaux et régionaux ont par ailleurs relayé la mise en garde du Conseil national quant aux essais cliniques sauvages.

Ainsi du Pascal Jallon, président du conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Isère et conseiller national, rappelant dans les pages du **Dauphiné libéré** qu'« *il faut faire très, très attention, à ce que l'on dit, surtout dans ce contexte de crise. (...) Il faut arrêter de suivre et de croire toutes les idées qui sortent actuellement, et qui n'ont aucune valeur scientifique* ».

Et le président du CDOM de l'Ain, le Dr Robert Lacombe, d'affirmer avec clarté : « *Un médecin ne doit pas prescrire de traitement qui n'ait pas fait ses preuves dans l'état actuel de la science* » (**La Voix de l'Ain**).

Dans **Midi Libre**, Xavier de Boisgelin, président du CDOM de l'Hérault, a précisé la position du Conseil national de l'Ordre sur le sujet en rappelant que la loi « *prévoit pour garantir la prise en charge optimale de la santé que toute expérimentation médicamenteuse doit faire l'objet d'une déclaration préalable à l'agence nationale de la sécurité sanitaire (ANSM) qui l'autorise ou pas* », ajoutant que « *la mission de tous les conseils de l'ordre des médecins est notamment de s'assurer du respect de cette loi par les praticiens : si une expérimentation est « hors la loi », le conseil départemental compétent doit convoquer l'intéressé pour lui demander des explications et décider des suites à donner, lesquelles peuvent être disciplinaires si les faits le justifient* ».

Les élus ordinaires ont également été sollicités par la presse locale pour commenter la situation dans les territoires.

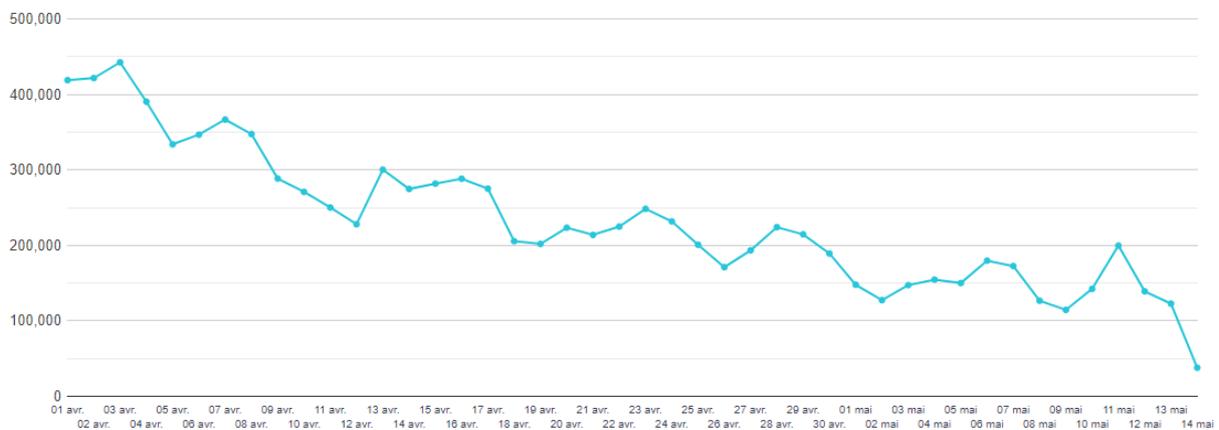
Ainsi du Jean Canarelli, président du Conseil départemental Corse-du-Sud, observant dans **Le Figaro** que « *la situation est contenue dans le reste de l'île. Il y a tout de même une inquiétude en Balagne, avec de multiples cas. Il faut espérer que le confinement joue son rôle* ».

Son homologue de Haute-Corse, le Dr Bruno Manzi, a lui expliqué à **Corse-Matin** le 20 avril dernier qu'« *à l'échelle nationale, on parle du stade 3 de l'épidémie. Or, dans le département, nous sommes*

en réalité plutôt au stade 2. Il n’y a pas de circulation active du virus sur le territoire, d’ailleurs l’activité des centres anti-Covid a nettement baissé ces derniers jours ».

LE FOCUS TWITTER

Le nombre de conversations sur le Coronavirus est resté très élevé ce mois-ci. En effet, depuis le 1^{er} avril, les mots-clés « Coronavirus », « Covid 19 », « confinement » et déconfinement ont été utilisés dans plus de 18 millions de messages publiés en français. La courbe ci-dessous montre toutefois une baisse importante et continue du nombre de conversations, notamment par rapport au moins de mars (les mots-clés précédemment cités avaient été mentionnés 23 millions en mars), très fortement marqué par l’annonce « soudaine » du confinement.



Le nuage de mots ci-dessous met en avant les principales thématiques abordées par les internautes au sujet de la crise sanitaire, à savoir les mesures de confinement mais aussi leur levée progressive à partir du 11 mai, la pénurie persistante des équipements de protection et notamment des masques, la gestion politique par le président de la République, la situation dans les Ehpad, ainsi que la question des prises en charge et de la chloroquine.



▪ **Les tweets de l'Ordre les plus partagés :**

#COVID19 : les masques tombent ! Communiqué commun des Présidents des Ordres des professions de santé sur la distribution des #masques ↪ @Ordre_Pharma @cnomk @ONCD9 @CNOSF @OrdreInfirmiers #Coronavirus **1640 RT**

#Montagnier Une fois encore, le CNOM rappelle que tout médecin s'exprimant dans les médias doit respecter les règles déontologiques de sa profession. Parmi elles : ne faire état que de données confirmées, avoir le souci des répercussions de ses propos auprès du public. #COVID19 **1075 RT**

#Déconfinement et réouverture précoce des écoles : "Ce choix révèle un manque absolu de logique", alerte le président de l'Ordre @BouetP △ Interview à lire dans @Le_Figaro → @Firenault #COVID19 #Coronavirus **967 RT**

"L'Ordre demande aux pouvoirs publics de la cohérence entre les discours et les actions. Car oui, nous sommes encore dans une pénurie persistante des moyens de protection dont les #masques." @JMMOURGUES sur @franceinfo 🗣️ #COVID19 #Coronavirus **390 RT**

#COVID19 "Plus de 2800 médecins ont été contaminés. 15 au moins sont décédés. Je continue de le dire avec force : le @gouvernementFR doit être transparent sur les chiffres et reconnaître qu'il y a eu un pb de protection des soignants dès le début de l'épidémie." @BouetP #CàVous **364 RT**

▪ **L'évolution du compte Twitter de l'Ordre**

Le compte de l'Ordre a gagné **5 940 abonnés** entre le 1^{er} avril et le 14 mai 2020, atteignant **54 727 membres**. Les tweets publiés par l'institution sur la crise du Coronavirus ont été partagés à plus de 7 400 reprises.

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE IPSOS POUR AMGEN FRANCE, « MALADIES CHRONIQUES ET CONFINEMENT : A QUEL POINT LES PATIENTS ONT-ILS RENONCE A SE SOIGNER ? », MAI 2020

Cette enquête, réalisée auprès de 5001 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus au sein desquelles 1 300 personnes souffrant de certaines pathologies chroniques (diabète, cancer, maladie respiratoire, insuffisance rénale, hypertension artérielle, etc.) ont été interrogées, révèle que :

- **51% des patients chroniques avouent avoir renoncé à une consultation médicale prévue dans le cadre de sa prise en charge à cause de l'épidémie de Covid-19.**
 - 46% ne se sont pas rendus à un rendez-vous prévu avec leur médecin généraliste ou spécialiste.
 - 15% des personnes interrogées ont renoncé à se rendre à l'hôpital, certaines alors qu'elles devaient y aller (12%), d'autres parce qu'elles ont préféré consulter un médecin de ville (4%).
 - 8% ont arrêté ou retardé leur traitement et 3% ont renoncé à tout soin.
- **Ce « renoncement » concerne toutes les pathologies.**
 - Il touche aussi bien les patients atteints de diabète (52% contre 51% pour l'ensemble des patients chroniques), de cancer (51%), de maladie respiratoire (52%) ou encore d'hypertension artérielle (51%).
 - Ce phénomène de renonciation est encore plus élevé chez les patients souffrant d'insuffisance rénale (61%), de maladies chroniques du foie (64%), maladie immunitaires (63%) ou encore nécessitant un traitement immunosuppresseur (62%).
- **Face à ces renoncements, peu de patients ont utilisé des solutions digitales comme les téléconsultations et les applications sur smartphone.**
 - 60% des patients n'ont pas entrepris d'actions spécifiques.
 - 16% des patients ont fait des téléconsultations avec des professionnels de santé pour leur maladie.
 - 4% ont téléchargé des applications digitales santé ayant un lien avec leur maladie sur leur smartphone.
- **30% des patients considèrent que l'épidémie a eu des conséquences importantes en ce qui concerne la prise en charge de leur maladie.**
 - Il s'agit surtout des moins de 35 ans (42%), plus que les patients âgés de 65 ans et plus (21%).

Les résultats de cette étude sont accessibles en intégralité sur le site d'Ipsos :

<https://www.ipsos.com/fr-fr/maladies-chroniques-et-confinement-quel-point-les-patients-ont-ils-renonce-se-soigner>

ÉTUDE HARRIS INTERACTIVE POUR DATA PUBLICA, « PERCEPTIONS DE L'APPLICATION STOPCOVID ET REGARDS SUR L'ENJEU DU PARTAGE DES DONNÉES PERSONNELLES », MAI 2020

Cette enquête, réalisée en ligne auprès d'un échantillon national représentatif de 1051 répondants âgés de 15 ans et plus, vise à établir l'opinion des Français sur la future application « StopCovid » et plus largement sur la question de l'usage de leurs données personnelles par les acteurs publics. Elle révèle notamment que :

- **L'application StopCovid ne fait pas l'unanimité, mais suscite néanmoins l'approbation d'une majorité de Français.**
 - 59% d'opinions favorables contre 41% d'opposés.
 - Mais il est à noter qu'il y a autant de fervents soutiens (21% « tout à fait favorables ») que de nets opposants (21% de « tout à fait opposés »).
 - Les moins de 35 ans et les Français les plus inquiets face au Covid-19 sont les plus favorables à sa mise en place.
- **Un peu moins de la moitié des Français indique avoir l'intention d'installer l'application sur leur smartphone.**
 - 49% indiquent avoir l'intention de l'installer, dont seulement 15% qui sont certains de le faire.
- **Bien que les données soient anonymisées, une majorité de Français (54%) n'a pas confiance dans le Gouvernement à propos de l'utilisation qui sera faite du fichier centralisant les données recueillies via cette application. Or cette confiance influe sur l'intention d'utiliser l'application ou non.**
 - Ainsi la proportion de ceux qui comptent télécharger l'application passe de 89% parmi ceux qui ont « tout à fait confiance » dans le gouvernement à 9% parmi ceux qui n'ont « pas du tout confiance ».
 - De manière générale, 2/3 des Français se sentent mal informés quant à l'utilisation de leurs données personnelles par les acteurs publics.
- **Dans ce cadre, les Français expriment de fortes attentes en matière d'information en cas de développement d'autres applications similaires.**
 - En priorité sur l'anonymisation des données (84%) et les modalités de contrôle, notamment par l'utilisateur lui-même (81%) ou par la CNIL (80%).
 - Seul 1 Français sur 10 se désintéresse de ces questions et ne voudrait recevoir aucune information, ne voir aucun débat public sur ces questions.

Les résultats de cette étude sont accessibles en intégralité sur le site d'Harris Interactive :

https://harris-interactive.fr/opinion_polls/perceptions-de-lapplication-stopcovid-et-regards-sur-lenjeu-du-partage-des-donnees-personnelles/